Sud Radio Hainaut – Réglementation en vue des élections du 13 octobre 2024

Dispositif électoral prévu :

La rédaction de Sud Radio s’engage à parler des élections communales et provinciales dans ses rendez-vous d’information. En passant en revue les enjeux des élections dans une partie des communes de la province de Hainaut. Et en invitant, dans la mesure du possible, les candidats principaux issus de partis démocratiques de grandes villes.

ENJEUX dans les communes du Hainaut. L’objectif est de présenter une commune et ses enjeux, sans nécessairement inviter et interviewer les candidats. La rédaction choisit différentes communes issues de la province de Hainaut.

Diffusion : plusieurs capsules de 3 ou 4 minutes par jour durant le mois précédant la date des élections. Le choix des villes et des périodes précises de diffusion doit encore être effectué. Les capsules seront réalisées par les journalistes de Sud radio.

PAROLES DE CANDIDATS Nous invitons une à une chaque tête de listes de principaux partis démocratiques et de villes déterminées par la rédaction dans le Hainaut. Par exemple : Mons, Ath, Tournai, la Louvière et Charleroi. Pas de débats programmés mais des rencontres personnalisées pour ces élections. Les têtes de listes seront contactées et invitées. En cas d’absence des têtes de listes, ce sont d’autres candidats qui peuvent prendre leur place lors du débat. Nous veillerons à respecter aussi l’égalité hommes/femmes.

Diffusion : plusieurs capsules de 3 ou 4 minutes par jour durant le mois précédant la date des élections. Le choix des villes et des périodes de diffusion doit encore être effectué. Les capsules seront réalisées par les journalistes de Sud radio.

Pour les élections provinciales, une ou plusieurs capsules définissant les enjeux sont prévues également.

Nous ferons par ailleurs appel à un ou plusieurs spécialistes aussi pour parler des élections. On évoquera le fonctionnement, les nouveautés, les enjeux... Avec une diffusion dans nos journaux parlés.

Nous répondons un maximum aux obligations formulées par le CSA, notamment, en ce qui concerne la gestion des émissions par des journalistes qui ne sont pas candidats ni militants au sein d’un parti politique. Les séquences sont identifiées au moyen de balises sonores ou visuelles. Les résultats des sondages sont traités dans le cadre des rendez-vous d’information habituels en citant les différentes sources. Il n’y a pas d’interaction avec le public.

A partir du 13 juillet 2024, les candidats aux élections communales et provinciales ne sont pas interviewés sur Sud Radio, sauf en respectant un équilibre dans des rendez-vous exclusivement politiques. Et, en cas de force majeure, quand l’information le nécessite. L’initiative doit être appréciée par les journalistes et la direction. Cela concerne nos ondes mais aussi le site internet et les réseaux sociaux où nous sommes actifs.